

RCS : MEAUX  
Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 00159  
Numéro SIREN : 890 929 532  
Nom ou dénomination : 2AC

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2023 sous le numéro de dépôt 7329

SAS 2AC  
14 avenue de l'Europe - BP 112  
77144 MONTÉVRAIN  
Capital social : 20.000 €  
RCS Meaux :  
890 929 532

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE  
DU 2 JUIN 2023**

~~L'an deux mille vingt-trois et le deux juin, à dix heures,~~

Les associés se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire annuelle sur la convocation de la Présidente.

L'assemblée est présidée par la SAS GROUPE IDA, Présidente, représentée par sa Présidente, Madame Alexandra DESROSIERS-FRANÇOIS.

La Présidente constate que sont présents :

- La Société ALIACE IMMO Titulaire de	8600 actions
- La Société 2AC IMMO Titulaire de	8400 actions
- SAS BDM Titulaire de	3000 actions
<b>TOTAL DES PARTS SOCIALES SOUSCRITES</b>	<b>20000 actions</b>

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

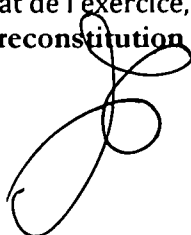
La Présidente dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- L'inventaire, le rapport de gestion du président, le compte de résultat, le bilan, et l'annexe de l'exercice écoulé,

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associées plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis la Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- **Constatation de la reconstitution des capitaux propres de la société**
- Pouvoir,
- Questions diverses.



La Présidente procède alors à la lecture du compte de résultat et ouvre la discussion.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

**PREMIÈRE RÉOLUTION :**

L'assemblée générale, connaissance prise du compte de résultat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par **un bénéfice de 12.631 euros**.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**DEUXIÈME RÉOLUTION :**

L'exercice clos le 31 décembre 2022 se soldant par **un bénéfice de 12.631 euros**, nous vous proposons de l'affecter de la manière suivante :

Au poste « **Report à nouveau** » **12.631 euros**,

Ce qui porte le poste « Report à nouveau » à la somme de (6.246) euros.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

**RAPPEL DES DIVIDENDES ANTÉRIEUREMENT DISTRIBUÉS :**

Conformément à l'article 243bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il s'agit du troisième exercice et qu'il n'a donc pas été distribué de dividendes, au titre du précédent exercice.

**TROISIÈME DÉCISION :**

L'assemblée générale constate qu'en raison de l'affectation du résultat, les capitaux propres de la société se trouvent reconstitués à hauteur de plus de la moitié du capital social et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés relatives à la régularisation de la Société.

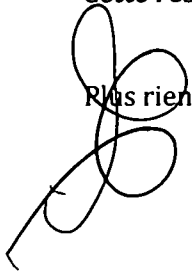
***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

**QUATRIÈME RÉOLUTION :**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toute formalité légale.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

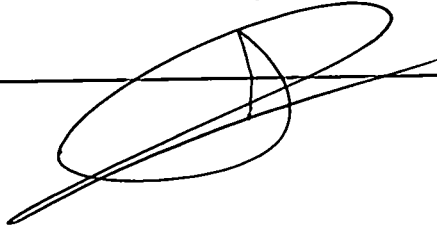


De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par la Présidence et les associés présents.

---

**La Société ALIACE IMMO, Associée**

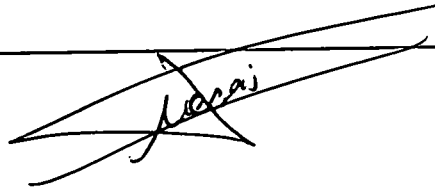
*Représentée par sa Présidente,  
A. DESROSIERS-FRANÇOIS*



---

**La Société ZAC IMMO, Associée**

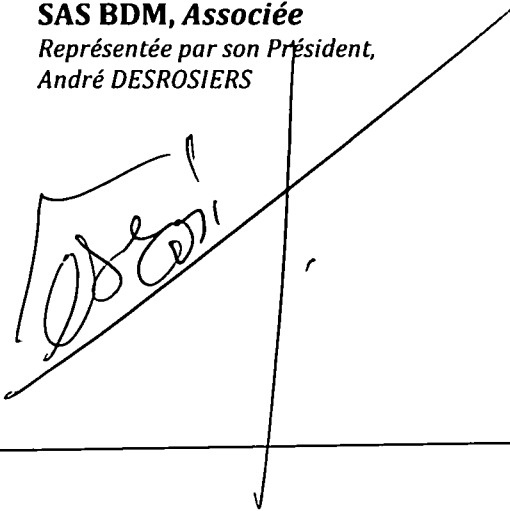
*Représentée par son Président, Cédric FRANÇOIS*



---

**SAS BDM, Associée**

*Représentée par son Président,  
André DESROSIERS*



---

**SAS GROUPE IDA, Présidente**

*Représentée par sa Présidente,  
A. DESROSIERS-FRANÇOIS*

